



Après la mobilisation unitaire de ce jour
Plus de mille manifestant-es dans les rues de NICE

Avec une forte mobilisation du SNUipp-FSU

toutes et tous à nouveau en GREVE le JEUDI 4 avril
contre la loi Blanquer ! On ne lâche rien !



Dans cette période d'action et de résistance
il faut se syndiquer !

Cliquez ici pour adhérer en ligne
Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°67

Sommaire : Mouvement, Loi Banquer / GREVE le Jeudi 4 Avril, Etablissement Publics, RIS, Hors classe, Appel OCCE, Congés formation, Fonction Publique / Greve, Fonction Publique, Fonction Publique / GREVE, Fonction Publique, Ineat/exeat, Retraite



Le ministère place les collègues obligés de participer au dilemme suivant :

faire beaucoup de vœux larges, quitte à obtenir une affectation à titre définitif dans une zone infra-départementale plus éloignée ou sur un MUG non souhaité, ou réduire les vœux larges et risquer une affectation d'office à titre provisoire sur tout le département.

Une mise en place de règles imposée dans tous les départements dans la précipitation et sans aucun recul et qui fait fi des modalités antérieures.

Quelle bienveillance Monsieur le Ministre !



**Tous les documents sont désormais parus
(tout est sur notre site - voir ci-dessous)**

Le serveur IPROF devrait ouvrir le 1er AVRIL en début d'après-midi

ATTENTION: comment va tourner l'algorithme ?

Le SNUipp-FSU a saisi l'IA Jeudi car le Ministère a adressé de nouvelles "consignes" récentes dans les IA à ce sujet...

A 48h de l'ouverture du serveur, les collègues ne savent pas encore avec certitude comment l'ordinateur va fonctionner dans le cadre des MUG et zones infra départementales non demandés sur IPROF !

L'IA a saisi également le Ministère à ce sujet et attend toujours confirmation claire et précise ! Inadmissible et qui dénote une fois encore le peu de "crédit" et de "bienveillance" accordés aux personnels !

Le processus indiqué jusqu'à présent ne serait pas celui mis en place par l'ordinateur ! - à savoir : l'ordinateur n'a rien trouvé dans les vœux saisis, il va tourner en partant du vœu large obligatoire et sur les autres MUG non demandés mais dans la même zone; puis sur les autres zones (à l'ordre prédéfini) et en balayant à chaque fois les 3 MUG (dans l'ordre prédéfini). Nomination à TP.

Exemple: zone 2/Mug 2 demandé; si rien de trouvé l'ordinateur continue sur zone 2/Mug 1 puis zone 2 / Mug 3 ; puis zone 1 /Mug 1; zone 1 Mug 2; zone1 / Mug 3; puis zone 3/Mug 1; zone 3 / Mug 2; zone 3 /Mug 3 etc...

NOUVEAUTE ?! Cela serait: l'ordinateur n'a rien trouvé dans les vœux saisis, il va tourner en partant du vœu large obligatoire (zone infra + 1 MUG) sur le même MUG demandé en balayant les autres zones (à l'ordre prédéfini); puis il revient sur un autre MUG et balaye à nouveau toutes les zones (dans l'ordre prédéfini). Avec nomination à TP.

Exemple: Zone 2/MUG 2 demandé; si rien de trouvé, l'ordinateur continue sur Zone 1/MUG 2; zone 3/MUG 2; zone 4/MUG 2 ...; puis zone 1/MUG 1; zone 2/MUG 1...; puis zone 1/MUG 3; zone 2/MUG 3 ...

Le SNUipp-FSU a demandé à l'IA 06 une publication claire envers les collègues car les "stratégies" déjà bien compliquées (le mot est faible !) ne sont pas forcément les mêmes selon comment va tourner l'ordinateur !



Comment ça fonctionne ?

-- Modalités, **voeu géographique obligatoire quézaco**, calendrier, **nos conseils etc...**

TOUT EST **ICI**

-- Les **DOCUMENTS de l'IA** pour faire le mouvement, les **postes bloqués PFSE** :

TOUT est **ICI**



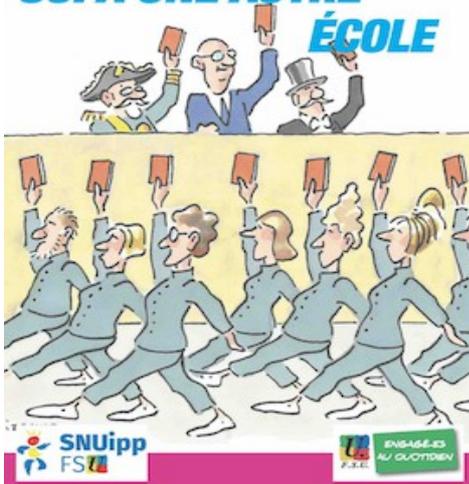
Mouvement 2019 : le SNUipp-FSU vous informe, vous conseille et vous accompagne !

Le SNUipp-FSU 06, c'est 8 élu(e)s sur 10 à la CAPD

PERMANENCES au local du SNUipp-FSU du Lundi au Vendredi durant toute l'ouverture du serveur (1er au 14 avril)

- + Tous les jours du 1er au 5 avril
- + Samedi 6 AVRIL de 9h à 11h30.
- + Tous les matins (9h -11h30) du 8 au 12 avril
- + Permanences à l'ESPE les Jeudis midis.

NON à la loi Blanquer
OUI À UNE AUTRE
ÉCOLE



**Toutes et tous mobilisé-es CONTRE LA LOI
BLANQUER ! GREVE Education le Jeudi 4 avril !**

**Après la mobilisation du Samedi 30 mars et la manifestation unitaire /
ENSEIGNANTS et PARENTS
On ne lâche rien ! Restons mobilisé-es !**

Suite aux mobilisations qui s'amplifient, une certaine « fébrilité » du ministère apparaît... Cela se confirme également via le discours du recteur de Paris qui marque un net recul sur l'autoritarisme développé envers les enseignant-es n'ayant pas fait remonter les résultats des évaluations nationales ou encore à travers les déclarations du ministre dans la presse.

Mais ne soyons pas dupes de la tentative de désamorçage la veille de la mobilisation du 30 et à quelques jours de celle du Jeudi 4 avril.

Quel beau discours que nous avons reçu dans nos boîtes professionnelles hier ! Un discours "à point nommé" à l'heure où les mobilisations prennent de l'ampleur

Les très nombreux enseignant-es en grève le 19 mars dernier auraient-ils tous mal compris la loi ? Est-ce le signe que les mobilisations des parents mécontents, des élu-es inquiets et des enseignant-es en colère commencent à porter leurs fruits ?

C'est pourquoi nous devons impérativement réussir cette nouvelle étape de mobilisation. Il ne nous faut pas relâcher la pression sur le ministère. Tout l'enjeu est de réussir, après les marches de samedi dans toute la France, la journée nationale de grève et mobilisations du jeudi 4 avril.

Lire l'appel unitaire [ici](#)

Déclaration d'intention de faire grève [ici](#)

ATTENTION A envoyer **AVANT LUNDI 1er AVRIL minuit (par mail)**

Lettre aux parents [ici](#)

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer "Pour une école de la confiance" est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleversera le fonctionnement du système éducatif.

Le SNUipp-FSU refuse :

- la création des établissements publics des savoirs fondamentaux,
- une reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution,
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- les cadeaux financiers pour l'école privée.
- la mise au pas des personnels avec l'introduction d'un devoirs de réserve !

Cette loi va se décliner par ordonnances ou textes réglementaires portant des transformations profondes.

Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la loi Blanquer telle qu'elle a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Lire [ici](#)

Le SNUipp-FSU 06 a demandé à rencontrer l'ensemble des sénateurs-trices des AM pour leur exprimer son désaccord contre cette loi et leur demander de ne pas voter la loi en l'état.



Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF), le SNUipp-FSU reçu au ministère

Les très nombreuses impasses et incertitudes, en particulier sur la question de la direction d'école, occasionnées par la création des EPLSF dans l'article 6 de la loi pour l'école de la confiance, ont obligé le ministère à recevoir le SNUipp-FSU qui réclame l'abandon de la loi. Le MEN envisage d'intégrer la consultation de la communauté éducative en préalable à la création d'un EPLSF. Insuffisant pour désamorcer le mécontentement d'une profession méprisée et qui se mobilisera les 30 mars et 4 avril.

Le SNUipp-FSU a été reçu en bilatérale aujourd'hui par le cabinet du ministre avec des représentants de la DGESCO et de la DGRH sur l'article du projet de loi « pour l'école de la confiance » créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF).

Lire la suite

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article6994>



Une participation en forte hausse !

Les réunions du SNUipp-FSU connaissent une forte affluence. La forte progression aux élections professionnelles, l'actualité brûlante (loi Blanquer, dynamitage de la fonction publique, mouvement) ne sont pas étrangers à ce phénomène encourageant. Par ailleurs nos 2 réunions mouvement ont réuni 200 personnes.

Merci aux collègues pour leur participation active !

Dernière RIS : Antibes le MERCREDI 3 avril de 9h à 12h

Salle des associations.



Accès au grade de professeur des écoles hors classe Année 2019

La circulaire de l'IA et le BO sont parus

[Lire le dossier complet du SNUipp-FSU ici](#)



Poste d'enseignant détaché auprès de la Fédération nationale OCCE,
mis à disposition de l'OCCE 06 – rentrée 2019

Appel à candidature [ici](#)



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

Un groupe de travail chargé d'étudier les demandes de congés de formation professionnelle, s'est tenu Jeudi à l'Inspection Académique

LA CAPD du mois de mai doit cependant entériner ces propositions (pas de date annoncée à ce jour)

Dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation (114 mois à allouer) et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés.

Cette année, le nombre de demandes est encore très important et beaucoup de collègues n'en sont pas à leur première demandes .

Sans compter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, les refus de temps partiel ou de disponibilité qui amputent d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués.

Les candidatures - 108 demandes - ont été classées en 3 catégories (Pour rappel, 13 départs possibles l'an dernier pour 101 demandes).

(niveau 1 = Master et au-delà; Niveau 2 = Licence ou équivalent et M 1 ; Niveau 3 = diplômes de niveau III à V et formations non diplômantes).

Niveau 1: 31 demandes , 3 départs (dernier pris, barème = 38);

Niveau 2: 37 demandes, 4 départs (dernier pris, barème = 33);

Niveau 3: 40 demandes, 5 départs (dernier pris, barème = 40)

A suivre désormais la Capd prévue fin Mai qui doit cependant entériner ces propositions du groupe de travail.



Fonction publique : amplifier le mouvement !

Grève le 9 mai !

Rassemblements le 27 mars lors du passage du projet de loi au Conseil des ministres à midi et grève jeudi 9 mai font partie des actions prévues par sept organisations syndicales représentatives de la Fonction publique pour que soit retiré le projet de loi du gouvernement.

« Les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FSU, Solidaires et Unsa de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de tous et toutes, porteuse de l'intérêt général ».

Les personnels ont également montré leur mobilisation pour préserver les services publics et l'école en particulier et leur opposition aux projets gouvernements actuels en arpentant en nombre les rues de France le 19 mars.

Lire la suite



communiqué

**Temps de travail des agent-es publics :
la FSU demande des comptes !**

Suivant l'adage bien connu "*Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage*", le rapport remis par l'Inspection générale des finances à Gérard Darmanin et dévoilé, la veille de la présentation en conseil des ministres du projet de la loi dite de transformation de la fonction publique, tombe à pic pour s'attaquer aux agent-es publics.

Quelle aubaine que de pouvoir encore une fois les stigmatiser comme détenteurs de prétendus privilèges ! La ficelle est vraiment trop grosse pour être honnête !

Lire la suite



INEAT/EXEAT 2019

- ▶ La circulaire de l'IA 06 est parue
- ▶ Demandes à faire avant le 26 AVRIL 2019

- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**
- ▶

Tout est ici



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos